

# MAÎTRISE DU RISQUE SANITAIRE DANS LES INSTALLATIONS AÉRAULIQUES

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

PÔLE LYCÉES - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA MAINTENANCE - SERVICE ÉNERGIE

Décembre 2020

### Locaux sans ouverture

Lorsque les locaux ne présentent aucune ouverture, il est nécessaire que les installations de traitement d'air fonctionnent correctement pendant l'occupation des locaux.

### Locaux avec ouverture et sans VMC

Il convient d'aérer les locaux 15 minutes en arrivant par ouverture des fenêtres et après chaque nettoyage approfondi avec des produits ménagers.

L'ouverture des fenêtres, lorsque celles-ci sont présentes dans les sanitaires et les vestiaires équipés d'un conduit à tirage naturel ou d'une extraction mécanique, peut être à l'origine d'une circulation inversée de l'air. L'ouverture des fenêtres doit dans ces conditions être évitée dans les blocs sanitaires et les vestiaires.

### Locaux avec ventilation simple et double flux

Dans cette configuration, il convient de:

- maintenir la ventilation;
- fermer les portes dans la mesure du possible et de ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction;
- veiller à ce que les orifices d'entrée d'air en pièces de vie ne soient pas obstrués;
- veiller à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées et régulièrement nettoyées.



---

### Locaux avec centrale de traitement d'air

Il convient de:

- maintenir l'apport d'air extérieur et de vérifier que les entrées d'air ne sont pas obstruées et fonctionnent correctement;
- maintenir l'extraction d'air et s'assurer que les bouches d'extraction ne soient pas obstruées;
- arrêter si possible le recyclage d'air (fonctionner en 100% air neuf).

le service énergie a mis en place en 2013 un marché d'exploitation, de maintenance et de renouvellement du matériel (P2P3PFI) des établissements scolaires. Ce marché garantit la pérennité de vos bâtiments et de vos installations. Ainsi, l'exploitant en charge de votre établissement est tenu d'appliquer ces dispositions.

### Les préconisations prédictives

La filtration étant un point déterminant, la vérification mensuelle des filtres des CTA est obligatoire pour assurer un traitement d'air correct en accord avec nos confrères de l'AICVF et des fabricants.

Pour les centrales de traitement d'air, le système de ventilation extrait des particules de poussières chimiques, les virus, les bactéries et les particules toxiques. Les filtres jouent un rôle important dans la capture de ces agents et il convient de les remplacer une fois par an.

# PRÉCONISATIONS PRÉDICTIVES

Dans ce contexte épidémiologique, les exploitants CVC en charge de votre établissement redoublent de vigilance sur les actions de maintenance.

Utilisateurs	Matériel	Actions à entreprendre et consigner
Traitement d'Air	Diffuseurs d'Air	Nettoyage dépoussiérage
	Grilles de Reprise d'Air	Nettoyage dépoussiérage
	Gilles d'entrées Air Fenêtres dans le local	Nettoyage dépoussiérage
	Sondes de températures	Nettoyage dépoussiérage
	Sondes de CO2	Nettoyage dépoussiérage
	Fenêtres	Ouvrir les fenêtres 1/4 h avant l'occupation des locaux
	Locaux sans ouvertures	L'installation doit fonctionner lors de l'occupation des locaux
Emetteurs	Ventilo-convecteurs	Nettoyage dépoussiérage
	plinthés	Nettoyage dépoussiérage
	Radiateurs	Nettoyage dépoussiérage
	Unités terminales tous types	Nettoyage dépoussiérage
	Aérothermes	Nettoyage dépoussiérage
VMC	bouches	Nettoyage dépoussiérage

Tableau des actions et mesures à destinations des utilisateurs

## Fonctionnement du filtre

Compte tenu de ce qui précède, une vérification mensuelle des installations avec remplacement des filtres annuel est donc nécessaire.

**Le pôle lycées de la Région Île-de-France engage depuis avril 2020** le remplacement des filtres pour les installations existantes (à l'exception des hottes aspirantes de cuisine qui sont à la charge des lycées).

Toutes les informations utiles sont disponibles sur la plateforme GMAO dédiée à cet effet. Vous pourrez également vous rapprocher de votre exploitant.



En cas de besoin, merci de contacter le secrétariat de la Direction du Patrimoine et Maintenance  
E-mail : [Sabrina.ramchurn@iledefrance.fr](mailto:Sabrina.ramchurn@iledefrance.fr)  
[Emmanuelle.bleuse@iledefrance.fr](mailto:Emmanuelle.bleuse@iledefrance.fr)

